

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7409
14 juillet 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT
LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ADJOINT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AU CONSEIL
DE SECURITE

1. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies une note datée du 14 juillet 1966, indiquant que M. James M. Nabrit exercera les fonctions de représentant adjoint des Etats-Unis au Conseil de sécurité.
2. De l'avis du Secrétaire général, cette note constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

